



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 20191202-DVEANNUL

AN01220191202848

Le Président du Centre de Gestion de l'AVEYRON

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion de l'AVEYRON,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Madame la Préfète de l'AVEYRON

Transmis

Au Représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à RODEZ le 2 décembre 2019

Monsieur Maurice BARTHELEMY
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

| N° de déclaration | Grade | Intitulé du poste | Motif d'annulation | Temps de travail | Collectivité | Poste à pourvoir le | N° du précédent arrêté |
|-------------------|-------------------------------|--|--------------------|-------------------|---|---------------------|------------------------|
| V01219119515001 | Adjoint technique territorial | Aide maternelle de crèche et Agent d'entretien Plus de détail | | Temps non complet | Mairie de Villefranche-de-Rouergue 12200 Villefranche-de-rouergue | 01/01/2020 | 01220191118440 |